

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés :
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Convention cadre entre le
Parc naturel régional du
Haut Jura et la CCLMHD
Présentation par les
représentants du Parc**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 15 avril 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane, Mme NEEL Béatrice (PNRHJ), M. AUBERTEL Pierre-Marie (PNRHJ).

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Le Président SAILLARD après avoir rappelé l'intérêt pour la CCLMHD de signer la convention cadre avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ) laisse la parole à M. P-M AUBERTEL, élu représentant du secteur au PNRHJ, et à sa Directrice Mme B. NEEL.

Ils rappellent que le projet de Charte adopté en novembre 2024 par le Comité syndical du Parc intègre les remarques et les demandes des EPCI, tant dans le contenu des 19 mesures et la présentation des engagements des EPCI que dans la présentation de l'évolution de la gouvernance. Dans le cadre des réunions de concertation, ces éléments (engagements, évolution de la gouvernance, modalités de suivi de la Charte et portée réglementaire) ont été débattus avec les représentants du Parc lors des réunions des conseils communautaires des EPCI au printemps 2024 et il est apparu essentiel :

- d'une part, de repenser la répartition des rôles de chacun, au regard du nouveau projet, en précisant le « qui fait quoi » pour chaque thématique ;
- d'autre part, d'améliorer la circulation de l'information pour favoriser la proximité.

Ainsi, avec les EPCI, ont été prévues :

- une Conférence des Présidents d'EPCI, consistant à prévoir des réunions semestrielles (à minima annuelles) entre les Présidents et Directeurs Généraux des Services des EPCI et du Syndicat mixte pour orienter les travaux en cours mais aussi lancer de nouveaux chantiers ;



• un « Club DG », déjà installé dans le cadre de la procédure de révision de la Charte, qui se réunit au minimum tous les deux mois pour partager les actualités et assurer une meilleure coordination et anticipation pour le portage de projets entre les collectivités ;

• une transmission d'informations entre le Syndicat mixte du Parc et les EPCI dans les « deux sens de circulation » (ordre du jour des Bureaux du Syndicat mixte et des EPCI, informations essentielles de l'activité du Syndicat mixte et des EPCI, agendas...) pour fluidifier la circulation des informations.

Le principe d'un Pacte de gouvernance (renommé Convention cadre) a alors été retenu et sa signature officielle est prévue le 29 avril 2025 à 16h00 à la Maison du Parc à Lajoux.

La Convention cadre repose sur trois principes :

• **Un cadre partenarial non financier**, car cette convention ne prévoit pas de contribution financière en dehors de ce qui sera inscrit dans les statuts du Syndicat mixte ;

• **Un partage des valeurs et des orientations de la Charte 2026-2041**, s'appuyant sur les trois ambitions fondamentales :

- o Protéger ce qui est essentiel (ressources naturelles, paysages, écosystèmes) ;
- o Adopter des modèles plus durables (sobriété énergétique, gestion du foncier) ;
- o Agir ensemble pour s'adapter (coopération, participation citoyenne) ;

• **Des instances de concertation pour renforcer la coopération institutionnelle, la circulation des informations et le pilotage des actions :**

- o Une Conférence des Présidents, réunie au minimum une fois par an pour
 - donner à voir la mise en œuvre de la Charte par le Parc et par les EPCI (notamment via le suivi du dispositif d'évaluation) ;
 - orienter les priorités et définir les projets à initier à l'échelle pour tout ou partie du Parc naturel.

Cette Conférence est un espace de discussion privilégié entre Présidents pour partager les avancées et difficultés pour la mise en œuvre de la Charte et retenir le meilleur positionnement de l'ingénierie du Parc ;

o Un Club technique des Directeurs, chargé du suivi opérationnel des projets et d'une programmation annuelle optimisée. Il vise en particulier à :

- faciliter l'interconnaissance entre les cadres techniques des structures ;
- organiser une transmission d'informations régulière par visioconférence (mensuelle) et par réunions en présentiel (une à deux fois par an) ;
- assurer une meilleure coordination des projets et des calendriers d'intervention et préparer la Conférence annuelle des présidences.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide cette convention cadre et autorise le Président à la signer.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

Reçu en Culture

ID : 025-200069565-20250415-2025_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 48
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 02

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Attributions des subventions
aux associations pour 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

M. JB THERY Vice-Président en charge de la Culture, de la Vie associative et de la Communication,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les demandes de subvention adressées à la Communauté de Communes par les associations ;

Vu l'avis de la Commission Culture, Vie associative et Communication qui s'est réunie le 10 février 2025 ;

présente le tableau des subventions à destination des associations et structures diverses pour 2025 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, (moins 2 abstentions) décide :

- **D'accorder les subventions détaillées dans le tableau en annexe, étant précisé que le versement est subordonné à la production d'un bilan comptable, sans quoi la subvention votée sera nulle et non avenue ;**
- **D'autoriser le Président à signer une convention avec la Maison de la Réserve étant donné que le montant de la subvention est supérieur à 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001). Elle aura pour objet de définir les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 025-200069565-20250415-2025_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Budget primitif 2025
« déchets »**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Chaque conseiller est destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au budget primitif 2025 du budget annexe « déchets ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement	3 014 035.67 €
Recettes de fonctionnement	3 014 035.67 €
Dépenses d'investissement	737 000.00 €
Recettes d'investissement	737 000.00 €

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions du budget primitif 2025 du budget annexe « déchets ».

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

Reçu
18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_26-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 02

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Budget primitif 2025
« assainissement »**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

Reçu en préfecture

ID : 025-200069565-20250415-2025_27-DE

EXTRAIT DU R

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance 15 avril du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Chaque conseiller est destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au budget primitif 2025 du budget annexe « assainissement ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement	5 225 000.00 €
Recettes de fonctionnement	5 225 000.00 €
Dépenses d'investissement	7 489 284.96 €
Recettes d'investissement	7 489 284.96 €

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins 2 abstentions), valide les propositions du budget primitif 2025 du budget annexe « assainissement ».

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025



ID : 025-200069565-20250415-2025_27-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Budget primitif 2025 « MSP
Oye et Pallet »**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance 15 avril 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutetlet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Pelite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Chaque conseiller est destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au budget primitif 2025 du budget annexe « MSP Oye et Pallet ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement	960 702.37 €
Recettes de fonctionnement	960 702.37 €
Dépenses d'investissement	1 532 602.37 €
Recettes d'investissement	1 532 602.37 €

En outre, avec le passage à la nomenclature M57 (et la suppression des dépenses imprévues) et conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante doit autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

Cette autorisation figurera dans la maquette budgétaire (informations générales – modalités de vote du budget).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_28-DE

Préfecture

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide les propositions du budget primitif 2025 du budget annexe « MSP Oye et Pallet » et autorise le Président à opérer des virements dans la limite de ces plafonds de 7.5%

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance 15 avril du 2025

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Budget général : vote des
taux des 4 taxes**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Xavier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageols), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Le Président SAILLARD rappelle que depuis la fusion des deux communautés de communes les taux fiscaux n'ont pas augmenté. Il présente l'état estimatif de notification des taxes directes locales pour 2025 (voir FDL en PJ).

Compte tenu de la bonne situation financière du budget général il propose au conseil communautaire de maintenir les taux 2024 pour 2025 (à noter qu'un taux de taxe d'habitation devra être voté sur les résidences secondaires) à savoir :

taxes	bases d'imposition prévisionnelles 2025	taux proposés 2025	produits attendus 2025 (estimé)
foncier bâti	23 119 000	5.91%	1 366 333
foncier non bâti	2 287 000	13.65%	312 176
taxe habitation	8 521 000	8.30%	707 243
cotis foncière entreprise	3 299 000	9.79%	322 972
total			2 708 724

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_29-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide les taux 2025 pour le foncier bâti, non bâti, habitation et la CFE**
- **Valide le montant du produit attendu qui est estimé à 2 708 724 €**
- **Donne tout pouvoir au Président pour signer l'état de notification ainsi que toutes les autres pièces s'y rapportant.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_30-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Budget général budget
primitif 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance 15 avril du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montparreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Chaque conseiller est destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au budget primitif 2025 du budget général.

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement	10 871 649.47 €
Recettes de fonctionnement	10 871 649.47 €
Dépenses d'investissement	2 703 820.00 €
Recettes d'investissement	2 703 820.00 €

En outre, avec le passage à la nomenclature M57 (et la suppression des dépenses imprévues) et conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante doit autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

Cette autorisation figurera dans la maquette budgétaire (informations générales – modalités de vote du budget).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_30-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide les propositions du budget primitif 2025 du budget général et autorise le Président à opérer des virements dans la limite de ces plafonds de 7.5%

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 45
Contre : 01
Blancs et nuls : 00
Abstention : 01

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

Approbation du schéma directeur en eau potable

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_031-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance 15 avril du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

La CCLMHD a décidé le 23.01.2021 en conseil communautaire d'engager un schéma directeur concernant la production, le transport et la distribution d'eau potable. Cet outil de programmation et de gestion du service de l'eau potable a pour objectif de remédier aux faiblesses et insuffisances de l'existant et d'optimiser le fonctionnement et la gestion du système d'alimentation en eau potable en situation actuelle et future. En effet, il donne une vision globale de l'état de son patrimoine, de ses besoins d'amélioration, et des solutions aux problématiques quantitatives, qualitatives, de sécurité sanitaire et de mise aux normes réglementaires identifiées. De plus, il constitue une condition sine qua none dans les demandes de subventions auprès des Agence de l'eau.

À la suite d'appels d'offre de début 2022, le bureau Naldéo a été adjudicataire le 12.04.2022 des 3 lots couvrant l'ensemble du périmètre de la CCLMHD pour un budget d'environ 370'000 euros TTC (subventionné à 80%). Réalisé sur 2 ans, le SDAEP est à ce jour terminé et doit faire l'objet d'une approbation formelle avant application.

Sur le périmètre de la CCLMHD, incluant 16 727 habitants, le système d'alimentation en eau potable comporte notamment 46 captages, 66 réservoirs, 342 km de réseau, 7 553 branchements et compteurs abonnés. La consommation totale est d'environ 1 418 000 m3/an, avec des variations saisonnières et des gros consommateurs de type agricole ou fromager.



Outre le vieillissement des infrastructures et la nécessité de leur modernisation, un enjeu important de sécurisation d'approvisionnement en eau a été mis en exergue.

Dans l'optique de surmonter ces défis, le schéma propose donc 3 grands axes aménagement, à savoir

- le renouvellement de l'infrastructure existante,
- la sécurisation de l'alimentation,
- l'amélioration du suivi du système

Ces 3 grandes priorités de réalisation seront réalisées par tranche de 10 ans. Le coût total des aménagements est estimé à environ 57 millions d'euros, dont 32 millions sont à réaliser d'ici 10 ans.

Depuis 2022, 5 réunions de CoPil et 5 de CoTech ont eu lieu afin d'amender et finaliser ce schéma. Des réunions par lot, à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux, ont eu lieu les 18 mars, 1^{er} et 8 avril 2025 afin d'exposer l'ensemble du SDA et d'expliquer l'éventuelle prise de compétence.

Afin de pouvoir engager les premiers travaux et demander les subventions ad hoc (de 30 à 80%), que ce soit par les communes, ou par la CCLMHD en cas de transfert de compétence, il est donc nécessaire d'approuver formellement ce SDAEP par le Conseil Communautaire, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral par la suite.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins une voix contre) :

- **Approuve le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé par le bureau Naldéo entre 2022 et 2024**
- **Notifie la présente délibération aux conseils municipaux des communes membres**
- **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_032-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 46
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 31
Contre : 14
Blancs et nuls : 00
Abstention : 01

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

**Prise de la compétence de
l'eau potable**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance 15 avril du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Au cours de la dernière décennie, le contexte réglementaire de la prise de la compétence eau potable par les communautés de communes a subi de nombreuses modifications sur les conditions de mise en œuvre du transfert.

Depuis la loi NOTRe (08.2015), modifiée par la loi Engagement et proximité (12.2019) et complétée par la loi 3DS (02.2022) prévoyant à l'époque un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026

La nouvelle loi n°2025-327 promulgué le 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement rend de nouveau facultative ces reprises de compétence par les communautés de communes.

Dans ce contexte instable et dans un esprit d'anticipation, la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs avait initié dès 2022 une réflexion sur les conditions de la prise des compétences eau potable et sécurité incendie.

Elle a porté sur la réalisation d'un schéma directeur dont les conclusions et le programme de travaux ont été finalisés en octobre 2024 et d'un état des lieux financier et organisationnel de la compétence « eau potable » conduit en 2023. Un groupe de travail et des échanges sur les

conditions d'harmonisation tarifaires se sont tenues régulièrement en perspective d'une prise de compétence eau potable.

Au sens de l'article L.2224-7 du CGCT, la production et l'adduction de l'eau potable concernent l'ensemble des opérations de production par captage ou par pompage, de protection du point de prélèvement, de traitement, et de transport de l'eau potable. Pour la production et l'adduction de l'eau potable :

- Les communes de MALBUISSON, JOUGNE, BREY ET MAISON-DU-BOIS, GELLIN, LES VILLEDIEU, PETITE-CHAUX, CHAUX-NEUVE et CHATELBLANC exercent directement les missions de production et d'adduction d'eau potable,
- La commune de CHAPELLE DES BOIS adhère au SIE de BELLEFONTAINE
- Les communes de MOUTHE, LES PONTETS et SARRAGEOIS adhèrent au SIE DE LA SOURCE DU DOUBS
- Les communes de LE CROUZET, REMORAY-BOUJEONS, RONDEFONTAINE et REULFOZ adhèrent au SYNDICAT DES COMBES DERNIERS
- Les communes de LA PLANEE, LES GRANGETTES, MALPAS et de SAINT POINT LAC adhèrent au SIE DES TAREAUX,
- Les communes de ROCHEJEAN, LONGEVILLES MONT D'OR, LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, METABIEF, LES HOPITAUX NEUFS, LES HOPITAUX VIEUX, TOUILLON-ET-LOULETEL, MONTPERREUX, OYE-ET-PALLET, FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE ET LES FOURGS adhèrent au SIE DE JOUX.

Le SIE DE JOUX et le SIE DE BELLEFONTAINE sont des syndicats supra-communautaires.

Le SIE DE LA SOURCE DU DOUBS, le SIE DES TAREAUX et le SYNDICAT DES COMBES DERNIERS sont des syndicats infra-communautaires.

Distribution de l'eau potable

Au sens de l'article L.2224-7 du CGCT, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine relève de la compétence distribution. Pour le stockage et la distribution de l'eau potable, 31 des 32 communes membres de la Communauté exercent la mission, soit dans le cadre de régies soit via des conventions. La commune de CHAPELLE DES BOIS adhère au SIE de BELLEFONTAINE pour la distribution de l'eau potable.

Sur le périmètre communautaire, les services sont majoritairement exploités en régie. 5 conventions de délégation de service public (DSP) sont en cours d'exécution sur les communes de JOUGNE, METABIEF, LES HOPITAUX NEUFS, CHAUX NEUVE et CHAPELLE-DES-BOIS (cette dernière commune par l'intermédiaire du SIE DE BELLEFONTAINE).

Sur le périmètre de la CCLMHD incluant 16'727 habitants, le système d'alimentation en eau potable comporte notamment 46 captages, 66 réservoirs, 342 km de réseau, 7 553 branchements et compteurs abonnés. La consommation totale est d'environ 1 418 000 m3/an, avec des variations saisonnières et des gros consommateurs de type agricole ou fromager. Le schéma directeur eau potable établi par NALDEO comporte trois axes d'intervention :

- L'amélioration de la performance du réseau avec la mise en œuvre d'un programme de renouvellement des canalisations vétustes, des conduites PVC antérieures à 1980 et des branchements plomb, le renouvellement des compteurs abonnés pour solutionner les situations de sous-comptage,
- L'amélioration du suivi du réseau et des ouvrages,
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le programme de travaux est valorisé à 33.78 M€ HT. Il est planifié entre 2026 et 2036, en fonction du degré de 1° priorité des opérations définies au schéma directeur.

Les études préalables et les modalités d'organisation montrent que le service public de l'eau potable et le service de défense contre l'incendie sont intimement liés, avec notamment l'utilisation d'installations communes telles que des ouvrages de stockage.

Enfin, les modalités d'harmonisation tarifaires ont été débattues à l'occasion de plusieurs réunions. Il a été convenu que la période d'harmonisation tarifaire se tiendrait entre 2026 et 2030, avec un tarif de convergence pour les services exploités en régie. Ces simulations ont été établies sur la base des réalisations connues au 31.12.2023. En fonction des modalités de transfert des soldes et

de réalisation des travaux sur les exercices 2024 et 2025, ce tarif de convergence sera recalculé et débattu.

Considérant l'organisation actuelle, les éléments particuliers du contexte des lieux technico – économiques, le scénario de prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026 par la communauté de communes Lacs et Montagnes du Hauts Doubs avec :

- Dissolution des syndicats infra-communautaires : SIE DE LA SOURCE DU DOUBS, le SIE DES TAREAUX et le SYNDICAT DES COMBES DERNIERS
- Maintien des adhésions avec représentation – substitution par la communauté aux syndicats supra-communautaires : SIE DE JOUX et le SIE DE BELLEFONTAINE
- Exercice de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2026 sur le périmètre communautaire

Dans le cadre de la prise de la compétence eau potable par la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs, la procédure prévue à l'article L 5711-20 du CGCT sera mise en œuvre :

. Initiative est prise par une délibération de la communauté de communes et par suite, les transferts sont décidés par délibérations concordantes des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

. Si les conditions de majorité requise sont réunies, le transfert de compétences est prononcé par arrêté du de l'Etat du département du Doubs.

. Au 1^{er} janvier 2026, la Communauté sera substituée de plein droit dans toutes les délibérations et les actes des communes qui la compose.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, avec 31 voix pour, une abstention et 14 voix contre :

- **autorise le transfert à la CCLMHD du service public de l'eau potable à compter du 1er janvier 2026, selon les modalités présentées ci - dessus,**
- **approuve la modification des statuts de la CC de Lacs et Montagnes du Haut Doubs**
- **notifier la présente délibération aux conseils municipaux des communes membres afin qu'ils se prononcent sur la modification des statuts de la CC des Lacs et Montagnes du Haut Doubs dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la présente délibération. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable**
- **notifie la présente délibération aux communes membres, aux Présidents des syndicats infra-communautaires (SIE DE LA SOURCE DU DOUBS, le SIE DES TAREAUX et le SYNDICAT DES COMBES DERNIERS) et supra-communautaires (SIE DE JOUX, SIE DE BELLEFONTAINE) intéressés,**
- **sollicite l'accord des communes membres et des syndicats infra-communautaires pour la communication régulière à la CCLMHD par le service de gestion comptable des données comptables et financières des budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts,**
- **sollicite l'accord des communes membres pour pouvoir prendre tous les actes nécessaires à la préparation du transfert de la compétence eau potable durant l'année 2025,**
- **affirme sa volonté de ne pas déléguer la compétence eau potable aux syndicats infra-communautaires dont les opérations de dissolution devront être réalisées au 31 décembre 2025,**
- **acte le fait que les statuts de la CCLMHD seront modifiés dès lors qu'elle deviendra compétente suite à l'intégration de la compétence eau potable,**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_032-DE



autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au transfert de la compétence eau potable d'ici le 31 décembre 2025

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_33-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 37
Votants : 45
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 04
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 45
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

Déchets : raccordement de la déchèterie de Mouthe au réseau électrique

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance 15 avril du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Claude LIETTA.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Couzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusé : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu),

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Mr C. GINDRE Vice-Président en charge des affaires de déchets rappelle que la déchèterie de Mouthe n'est actuellement pas alimentée en électricité.

Afin de pouvoir procéder à la mise en place de l'éclairage de la plate-forme, du chauffage dans le local du gardien, ainsi qu'à terme, d'un système de contrôle d'accès à l'entrée de la déchèterie, il présente une étude technico financière réalisée par le SYDED pour raccorder la déchèterie au réseau électrique.

L'estimation financière du coût global de l'opération s'élève à 82 399 €, dont le SYDED prend en charge 62 900 €. Les coûts inhérents à chaque prestation ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe ci-dessous

Ces travaux ont été présentés en commission déchets, qui les a validés.



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_33-DE



ANNEXE FINANCIÈRE "PRÉVISIONNELLE"

DEMANDEUR : CC Lacs et Montagne du Haut-Doubs
(opération n°25-438)

PROGRAMME SYDED 2025

OPÉRATION : Déchetterie - MOUTHE

Réseaux d'électricité

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	62 900 €
TVA	12 580 €
Sous-Total TTC	75 480 €

Conditions SYDED

Taux
80%

Participations

	SYDED	Demandeur
Montant HT	50 320 €	12 580 €
TVA (1)	12 580 €	
Sous-total	62 900 €	12 580 €

(1) TVA payée en totalité par le SYDED

Prestations SYDED

Internes administratives et techniques en €	
Montant (non soumis à TVA)	6 919 €
Sous-total	6 919 €

Conditions SYDED

Aucune participation

Participations

	SYDED	Demandeur
Montant HT		
Sous total		6 919 €

Récapitulatif général

Date et visa du demandeur	Date et visa Préfecture

Montant total TTC de l'opération

82 399 €

Dont participations

SYDED	Demandeur
62 900 €	19 499 €

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;**
- **Demande au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus ;**
- **Autorise le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 37
Votants : 45
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 04
Représentés : 01
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 45
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibérationDéchets : nouveau
règlement de la déchèterie

EXTRAIT DU R

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance 15 avril du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Claude LIETTA.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusé : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu).

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Mr C. GINDRE Vice-Président en charge des affaires de déchets rappelle que le règlement des déchèteries de la CCLMHD datait de plusieurs années et certains articles étaient devenus désuets. Il propose une nouvelle rédaction validée par la commission « déchets » dont tous les conseillers communautaires ont été destinataires.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte le nouveau règlement de déchèterie (voir PJ).**
- **Autorise le Président à le signer ainsi que tout document en lien avec ce dossier.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée
Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 37
Votants : 45
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 04
Représentés : 01
Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 45
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

09/04/2025

Objet de la délibération

Modification de prix de la convention de prestation de service pour le ramassage des OMR entre la CCLMHD et le SICTOM Jura Est.

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance 15 avril du 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quinze avril à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Claude LIETTA.

Secrétaire de séance : M. MINNITI Didier

Présents : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin, (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusé : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu).

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme GIORGGIANNI Rose-May ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), Mme TODESCHINI Patricia (Pelite Chaux) ayant donné procuration à M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

Mr C. GINDRE Vice-Président en charge des affaires de déchets rappelle que l'entreprise « Au Bon Vieux Temps » assure la collecte des déchets des communes de Foncine le Haut et Foncine le Bas. La facturation de la prestation doit être envoyée au SICTOM Jura Est, qui a la compétence collecte.

Toutefois, la collecte étant réalisée par la benne à ordures ménagères de la CCLMHD, l'entreprise « Au Bon Vieux Temps » envoie la facture à la CCLMHD, qui ensuite, refacture au SICTOM le coût de la collecte en ajoutant les frais de véhicules (amortissement, gazole, assurance etc). Le coût final est fixé par convention.

A la suite d'une modification du mode de collecte du tri sélectif, « Au Bon Vieux Temps », souhaite augmenter ses tarifs. Il est donc nécessaire de modifier :

- Le marché de collecte ABVT
- La convention CCLMHD / SICTOM (afin de répercuter cette hausse au SICTOM).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 025-200069565-20250415-2025_35-DE



Le tableau ci-dessous récapitule la hausse qui sera appliquée :

	Actuel	Après modification	Différence
Coût de la collecte du tri sélectif (par tournée réalisée)	150 €	220.50 €	+ 70.5 € (Arrondi à 71 €)

Le prix refacturé au SICTOM est actuellement de 555 € par tournée.

Le prix modifié refacturé par la CCLMHD au SICTOM, sera donc de 626 € par tournée.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'augmentation demandée par l'entreprise ABVT**
- **Valide l'augmentation du tarif facturé au SICTOM.**
- **Autorise le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M.SAILLARD



Conseil Communautaire du 15 avril 2025			
24	Convention cadre entre le Parc naturel régional du Haut Jura et la CCLMHD.		
25	Attributions des subventions aux associations pour 2025		
26	Budgets primitifs 2025 "dechets"		
27	Budgets primitifs "assainissement"		
28	Budget primitif 2025 « MSP Oye et Pallet		
29	Budget général vote des taux des 4 taxes		
30	Budget général budget primitif 2025		
31	Approbation du schéma directeur en eau potable	17/04/2025	
32	Prise de la compétence de l'eau potable	17/04/2025	
33	Déchets - raccordement de la déchèterie de Mouthe au réseau électrique		
34	Déchets - nouveau règlement de déchèterie		
35	Modification de la convention pour le ramassage des OM entre la CCLMHD et le SITCOM		